

ACTION URGENTE

UN DIRIGEANT SYNDICAL DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT REÇOIT DES MENACES DE MORT

Le 27 février, le Syndicat national des enseignants du supérieur (SINPES) en Angola a entamé une grève afin de réclamer de meilleures conditions de travail et la concrétisation des engagements pris par le gouvernement. Depuis le début de la grève, les responsables du SINPES - notamment le secrétaire général, Eduardo Peres Alberto, - et leurs proches ont été menacés de mort. Le 25 avril, la fille d'Eduardo Peres Alberto a été agressée dans la rue par des hommes non identifiés qui ont utilisé une substance chimique toxique contre elle. Les autorités angolaises doivent mener dans les meilleurs délais une enquête approfondie, impartiale, indépendante, transparente et efficace sur cette agression et ces menaces de mort, et veiller à ce que le droit des responsables de se syndiquer et de faire grève soit protégé.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Ministre de la Justice et des Droits humains

Marcy Cláudio Lopes
Casarão da Justiça, Rua 17 de Setembro
Gombota, Luanda, LU, Angola
Courriel : dndh.mjdh.angola@gmail.com

Monsieur le Ministre,

Je vous écris afin de vous faire part de mon inquiétude concernant la sécurité des membres du **Syndicat national des enseignants du supérieur (SINPES)**, notamment de son secrétaire général, **Eduardo Peres Alberto**, et de sa fille, **Maria Peres Alberto**.

Le 27 février, le SINPES a entamé une grève dans le but de réclamer de meilleures conditions de travail et le respect des engagements pris par le gouvernement en 2021. Le 28 mars, Eduardo Peres Alberto a reçu un SMS lui disant : « Tu vas trop loin avec cette grève, tu ne pourras pas dire qu'on ne t'a pas prévenu. » Le même jour, Maria Peres Alberto, sa fille aînée, a reçu un message selon lequel elle devait « dire à [son] père d'arrêter la grève, sinon nous attaquerons ». Le lendemain, elle a reçu un autre message lui ordonnant d'expliquer à son père et au syndicat que « s'il n'arrête pas la grève, nous attaquerons ». Plus tard, d'autres messages envoyés depuis les mêmes numéros ont également promis de tuer d'autres dirigeants syndicaux à l'origine de la grève. Le 3 avril, une enveloppe contenant une photo de Maria Peres Alberto avec une croix noire a été déposée devant le domicile d'Eduardo Peres Alberto à Luanda, la capitale de l'Angola. Une semaine plus tard, le 10 avril, des hommes non identifiés ont brisé une fenêtre de la maison d'Eduardo Peres Alberto et ont envoyé un message à sa fille : « As-tu vu la peur ? La prochaine fois, nous tuerons. » Le responsable de l'information du SINPES a dit avoir vu des hommes non identifiés encercler son domicile pendant deux jours ; le 1^{er} mai, ils ont tenté sans succès de s'introduire dans la maison. Les effractions et les menaces ont été signalées à la police, mais à ce jour, aucune enquête n'a été ouverte et aucune mesure n'a été mise en place pour protéger les dirigeants syndicaux, les membres de ces organisations et leurs proches. Le 25 avril, Maria Peres Alberto a été agressée dans la rue près de son domicile par des individus non identifiés, qui ont jeté une substance chimique toxique sur elle ; cela a entraîné de graves complications pour sa santé et une hospitalisation d'une durée de 17 jours. Le 11 mai, alors qu'elle était à l'hôpital, elle a reçu un SMS d'un numéro inconnu indiquant qu'on savait où elle était hospitalisée. Inquiets pour sa sécurité, les médecins lui ont recommandé de poursuivre son traitement chez elle.

En vertu du droit international et de l'article 51 de sa Constitution, l'Angola est tenu de respecter, de protéger, de promouvoir et de faire appliquer les droits humains de tous et toutes, y compris des travailleurs et travailleuses, et de veiller à ce qu'ils exercent leur droit de se syndiquer et de faire grève sans craindre de subir des préjudices ou des représailles.

Je vous exhorte à mener une enquête efficace sur l'agression de Maria Peres Alberto et les menaces de mort proférées contre elle, Eduardo Peres Alberto et d'autres responsables du SINPES, en veillant à ce que les auteurs présumés soient traduits en justice dans le cadre de procès équitables. Je vous demande par ailleurs de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent afin de garantir la protection et la sécurité des membres du SINPES.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Eduardo Peres Alberto est le secrétaire général du Syndicat national des enseignants du supérieur (SINPES) depuis 2012. Il est titulaire d'une maîtrise d'histoire et d'une licence de sciences politiques. Il est l'un des principaux acteurs de la grève des enseignant·e·s du supérieur, qui a débuté le 27 février.

Le SINPES s'est d'abord mis en grève en novembre 2021 et la mobilisation a débouché sur la signature d'un « protocole d'accord » entre le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science, de la Technologie et de l'Innovation (MESCTI) et le SINPES.

Le gouvernement n'a pas tenu ses promesses et, après délibération au sein de son Assemblée générale, le Syndicat des enseignants du supérieur a décidé de reprendre la grève en janvier 2022. Elle a duré trois mois. Cette même grève a été interrompue et a repris plusieurs fois au cours de l'année, pour des périodes plus courtes durant quelques jours, en avril, octobre et novembre 2022. Pendant cette période, les négociations avec le gouvernement n'ont semble-t-il pas abouti à des solutions aux problèmes soulevés par le syndicat, ce qui a mené à la reprise de la grève le 27 février 2023. Cela fait désormais trois mois que la grève dure et que les cours dans les établissements publics d'enseignement supérieur ont pris fin.

La grève des personnels de l'enseignement supérieur a encouragé les étudiant·e·s du secteur public, avec à leur tête le mouvement étudiant MEA, à organiser des manifestations contre les frais de scolarité et à demander au gouvernement de sortir de l'impasse avec les enseignants, de sorte que les cours puissent reprendre. Certaines de ces manifestations ont été réprimées par la police.

Les manifestations pacifiques et autres formes de protestation sont réprimées en Angola, ce qui donne souvent lieu à des arrestations arbitraires, des actes de torture, des menaces et des manœuvres d'intimidation visant des opposant·e·s.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : portugais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 31 juillet 2023

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM ET PRONOM : Eduardo Peres Alberto (il), Maria Peres Alberto (elle), Syndicat national des enseignants du supérieur (SINPES)